



AGENCE PANAFRICAINNE DE GRANDE MURAILLE VERTE
PAN-AFRICAN AGENCY OF THE GREAT GREEN WALL
الوكالة الإفريقية للسياج الأخضر الكبير

BP. 5059 Nouakchott - Mauritanie Tel : (00222) 45 25 56 88 Web site: [www : grandemurailleverte.org](http://www.grandemurailleverte.org)

QUATRIEME SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES

Nouakchott (Mauritanie)

25-26 Juillet 2015

REGLEMENTS





AGENCE PANAFRICAINNE DE GRANDE MURAILLE VERTE
PAN-AFRICAN AGENCY OF THE GREAT GREEN WALL
الوكالة الإفريقية للسياج الأخضر الكبير

BP. 5059 Nouakchott – Mauritanie Tel : (00222) 45 25 56 88 Web site: grandemurailleverte.org

LE CONSEIL DES MINISTRES

REGLEMENT N° 2015/001/CM/APGMV/NKTT

PORTANT ADOPTION DU RAPPORT DE LA QUATRIEME SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES DE L'AGENCE PANAFRICAINNE DE LA GRANDE MURAILLE VERTE (APGMV).

Le Conseil des Ministres de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, réuni en sa 4^{ème} session ordinaire les 25 et 26 Juillet 2015 à Nouakchott en République Islamique de Mauritanie.

- VU** la Convention portant création de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, signée le 17 juin 2010 à N'Djamena, République du Tchad par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats membres.
- VU** le rapport final de la 4^{ème} session ordinaire du Conseil des Ministres de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte tenue les 25 et 26 Juillet 2015 à Nouakchott, République Islamique de Mauritanie.

ADOpte LE PRESENT REGLEMENT DONT LA TENEUR EST, AINSI QUE SUIt :

Article unique : Le Rapport de la Quatrième Session ordinaire du Conseil des Ministres de l'APGMV est examiné et adopté.

Nouakchott le 26 Juillet 2015

Pour le Conseil,

**SE. Monsieur Amedi CAMARA, Ministre de l'Environnement
et du Développement Durable de Mauritanie
Président du Conseil des Ministres**



AGENCE PANAFRICAINNE DE GRANDE MURAILLE VERTE
PAN-AFRICAN AGENCY OF THE GREAT GREEN WALL
الوكالة الإفريقية للسياج الأخضر الكبير

BP. 5059 Nouakchott – Mauritanie Tel : (00222) 45 25 56 88 Web site: www :grandemurailleverte.org

LE CONSEIL DES MINISTRES

REGLEMENT N° 2015/002/CM/APGMV/NKTT

PORTANT ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITES TECHNIQUE ET FINANCIER 2014 DU SECRETARIAT EXECUTIF DE L'AGENCE PANAFRICAINNE DE LA GRANDE MURAILLE VERTE (APGMV).

Le Conseil des Ministres de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, réuni en sa quatrième Session ordinaire les 25 et 26 Juillet 2015 à Nouakchott en République Islamique de Mauritanie.

VU la Convention portant création de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, signée le 17 juin 2010 à N'Djamena, République du Tchad par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats membres.

SE REFERANT au Rapport final de la 4^{ème} Session ordinaire du Conseil des Ministres de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte tenue les 25 et 25 Juillet 2015 à Nouakchott, République Islamique de Mauritanie.

ADOpte LE PRESENT REGLEMENT DONT LA TENEUR EST AINSI QUE SUIt :

Article 1 : Le Conseil des Ministres adopte le Rapport d'Activités Technique et Financier de l'exercice 2014 sous réserve de la certification des comptes avant la fin du premier semestre 2016.

Article 2 : Le Conseil des Ministres donne mandat à son Président de superviser le recrutement du Directeur Administratif et Financier, de l'Auditeur interne et du Commissaire au compte, à alléger les critères de sélection et éviter que le Secrétaire Exécutif, le Directeur Administratif et Financier et l'auditeur interne soient de même nationalité.

Nouakchott le 26 Juillet 2015

Pour le Conseil,

SE. Monsieur Amedi CAMARA, Ministre de l'Environnement
et du Développement Durable de Mauritanie
Président du Conseil des Ministres





AGENCE PANAFRICAINNE DE GRANDE MURAILLE VERTE
PAN-AFRICAN AGENCY OF THE GREAT GREEN WALL
الوكالة الإفريقية للسياج الأخضر الكبير

BP. 5059 Nouakchott – Mauritanie Tel : (00222) 45 25 56 88 Web site: grandemurailleverte.org

LE CONSEIL DES MINISTRES

REGLEMENT N° 2015/003/CM/APGMV/NKTT

PORTANT ADOPTION DU PROGRAMME D'ACTIVITES 2015 DU SECRETARIAT EXECUTIF DE L'AGENCE PANAFRICAINNE DE LA GRANDE MURAILLE VERTE (APGMV).

Le Conseil des Ministres de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, réuni en sa 4^{ème} Session ordinaire, les 25 et 26 Juillet 2015 à Nouakchott, République Islamique de Mauritanie.

VU la Convention portant création de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, signée le 17 juin 2010 à N'Djamena, République du Tchad par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats membres.

SE REFERANT au Rapport final de la 4^{ème} Session ordinaire du Conseil des Ministres de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte tenue les 25 et 26 Juillet 2015 à Nouakchott, République Islamique de Mauritanie.

ADOpte LE PRESENT REGLEMENT DONT LA TENEUR EST AINSI QUE SUIT :

Article unique: le Projet de Programme d'activités 2015 a été examiné et adopté.

Nouakchott le 26 juillet 2015

Pour le Conseil.

**SE. Monsieur Amedi CAMARA, Ministre de l'Environnement
et du Développement Durable de Mauritanie
Président du Conseil des Ministres**





AGENCE PANAFRICAINNE DE GRANDE MURAILLE VERTE
PAN-AFRICAN AGENCY OF THE GREAT GREEN WALL
الوكالة الإفريقية للسياج الأخضر الكبير

BP. 5059 Nouakchott – Mauritanie Tel : (00222) 45 25 56 88 Web site: grandemurailleverte.org

LE CONSEIL DES MINISTRES

REGLEMENT N° 2015/004/CM/APGMV/NKTT

PORTANT ADOPTION DU BUDGET 2015 DU SECRETARIAT EXECUTIF DE L'AGENCE PANAFRICAINNE DE LA GRANDE MURAILLE VERTE (APGMV).

Le Conseil des Ministres de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, réuni en sa 4^{ème} Session ordinaire, les 25 et 26 Juillet 2015 à Nouakchott, République Islamique de Mauritanie.

VU la Convention portant création de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, signée le 17 juin 2010 à N'Djamena, République du Tchad par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats membres.

SE REFERANT au Rapport final de la 4^{ème} Session ordinaire du Conseil des Ministres de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte tenue les 25 et 26 Juillet 2015 à Nouakchott, République Islamique de Mauritanie.

ADOpte LE PRESENT REGLEMENT DONT LA TENEUR EST AINSI QUE SUIT :

Article unique: le Projet de budget 2015 est examiné et adopté.

Article 2 : le Conseil des Ministres donne mandat au Secrétariat Exécutif de veiller à la bonne exécution du budget adopté.

Nouakchott le 26 juillet 2015

Pour le Conseil,

SE. Monsieur Amedi CAMARA, Ministre de l'Environnement
et du Développement Durable de Mauritanie
Président du Conseil des Ministres



AGENCE PANAFRICAINNE DE GRANDE MURAILLE VERTE
PAN-AFRICAN AGENCY OF THE GREAT GREEN WALL
الوكالة الإفريقية للسياج الأخضر الكبير

BP. 5059 Nouakchott – Mauritanie Tel : (00222) 45 25 56 88 Web site: www :grandemurailleverte.org

LE CONSEIL DES MINISTRES

REGLEMENT N° 2015/005/CM/APGMV/NKTT

RELATIF A LA DEMANDE D'AUGMENTATION DES CONTRIBUTIONS STATUTAIRES ANNUELLES DES ETATS MEMBRES DE L'AGENCE PANAFRICAINNE DE LA GRANDE MURAILLE VERTE

Le Conseil des Ministres de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, réuni en sa 4^{ème} Session ordinaire les 25 et 26 Juillet 2015 à Nouakchott, République Islamique de Mauritanie.

VU la Convention portant création de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, signée le 17 juin 2010 à N'Djamena, République du Tchad par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats membres.

SE REFERRANT au Rapport final de la 4^{ème} Session ordinaire du Conseil des Ministres de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte tenue le 26 Juillet 2015 à Nouakchott, République Islamique de Mauritanie.

ADOpte LE PRESENT REGLEMENT DONT LA TENEUR EST AINSI QUE SUIt :

Article unique : Le Conseil des Ministres propose de maintenir les contributions statutaires annuelles des Etats membres au taux actuel fixé à cinquante millions (50 000 000) FCFA par Etat.

Article 2 : Le Conseil des Ministres invite les Etats membres de s'acquitter de leurs arriérés de contributions statutaires.

Nouakchott le 26 Juillet 2015

Pour le Conseil,

**SE. Monsieur Amedi CAMARA, Ministre de l'Environnement
et du Développement Durable de Mauritanie
Président du Conseil des Ministres**



AGENCE PANAFRICAINNE DE GRANDE MURAILLE VERTE
PAN-AFRICAN AGENCY OF THE GREAT GREEN WALL
الوكالة الإفريقية للسياج الأخضر الكبير

BP. 5059 Nouakchott – Mauritanie Tel : (00222) 45 25 56 88 Web site: grandemurailleverte.org

LE CONSEIL DES MINISTRES

REGLEMENT N° 2015/006/CM/APGMV/NKTT

PORTANT ADOPTION DU PROJET DE FEUILLE DE ROUTE 2015 - 2017 DE L'AGENCE PANAFRICAINNE DE LA GRANDE MURAILLE VERTE (APGMV).

Le Conseil des Ministres de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, réuni en sa 4^{ème} session ordinaire les 25 et 26 Juillet 2015 à Nouakchott, République Islamique de Mauritanie.

VU la Convention portant création de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, signée le 17 juin 2010 à N'Djamena, République du Tchad par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats membres.

SE REFERANT à la Feuille de Route de mise en œuvre de la Grande Muraille Verte établie le 17 juin 2010 à N'Djamena, République du Tchad par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats membres.

VU le rapport final de la 4^{ème} session ordinaire du Conseil des Ministres de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte tenue les 25 et 26 Juillet 2015 à Nouakchott, République Islamique de Mauritanie.

ADOpte AVEC LE PRESENT REGLEMENT DONT LA TENEUR EST AINSI QUE SUIT :

Article unique : Le Conseil des Ministres adopte le projet de feuille de route sous réserve de la prise en compte des modifications suivantes :

- élaborer et diffuser le rapport bilan 2011 - 2015, de mise en œuvre de la GMV, y compris le rapport financier certifié et échu ;
- accélérer le processus d'accréditation de l'APGMV auprès de l'Union Africaine et des Nations Unies ;
- finaliser le processus de ratification auprès des pays n'ayant pas encore ratifié ;
- faire un plaidoyer auprès des autres pays situés dans la zone saharo sahélienne pour leur adhésion à l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte.

Nouakchott le 26 Juillet 2015

Pour le Conseil,

SE. Monsieur Amedi CAMARA, Ministre de l'Environnement
et du Développement Durable de Mauritanie
Président du Conseil des Ministres